




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-420**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1182515-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ANONYMAL - APPROBATION DE L'AVENANT N°6**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ANONYMAL - APPROBATION DE L'AVENANT N°6-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le conseil municipal a adopté la stratégie Action internationale 2016-2020 par délibération N° DL.2016-200 en date du 2 mai 2016. Cette stratégie s'appuie sur deux axes :

- 1 - l'attractivité, le rayonnement du territoire par la valorisation de nos spécificités et avec toutes les actions conduites dans le cadre du marketing territorial,
- 2 - l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Certains acteurs associatifs du territoire ont des actions et une programmation s'inscrivant dans cette stratégie. C'est le cas de l'association Anonymal qui propose le projet « Partageons nos villes - Raconte ton territoire Aix – Perugia », dans la continuité de son projet européen « des médias participatifs pour les jeunes européens », cofinancé par le programme Erasmus+.

Cette action complémentaire prévoit de renforcer les liens entre les acteurs locaux d'Aix-en-Provence et les partenaires internationaux dont notamment l'association culturelle L'Officina de Perugia en valorisant la parole des jeunes. Il s'agira plus particulièrement, en lien avec des centres sociaux culturels, de réaliser des cartes postales vidéo de la Ville et des portraits vidéo des participants, qui seront partagés avec les homologues italiens de la Ville de Pérouse, ville jumelle d'Aix-en-Provence.

Dans le cadre des politiques publiques Culture, Jeunesse, Citoyenneté & Proximité, l'association a bénéficié en 2020 d'un montant conventionnel de subvention de 27 000 euros. Je vous propose aujourd'hui d'allouer un concours financier exceptionnel au titre de l'année 2020, tel que présenté ci-dessous:

Tiers	Subvention Exceptionnelle 2018	Subvention Exceptionnelle 2019	Proposition de Subvention Exceptionnelle 2020
48190 Anonymal	0 €	0 €	3 000 €

Cette proposition a été validée en date du 26 octobre 2020.

Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter un 6^e avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs liant la Ville et l'Association en application de l'Article 10 de la loi N°200-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association Anonymal, Tiers n°48190,
- **APPROUVER** l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'association Anonymal, ci-annexé,
- **DIRE** que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire N° 1091, imputation 48-6745-920, qui présente les disponibilités suffisantes dans le cadre de l'exercice 2020,
- **AUTORISER** Madame Le Maire, ou, par délégation, l'Adjoint aux Relations internationales à signer l'avenant ci-annexé, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2020-420 - RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ANONYMAL - APPROBATION DE L'AVENANT N°6-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

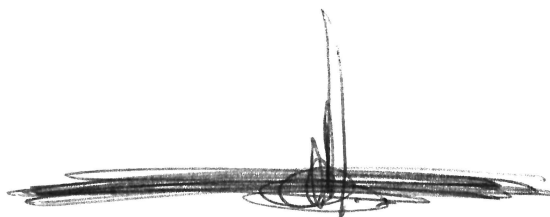
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00